



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pensions des invalides

Question écrite n° 18574

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les demandes exprimées par les Malgré Nous. Les membres de cette association souhaitent notamment une nouvelle rédaction de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité de guerre pour permettre un véritable rapport entre les traitements de la fonction publique et les pensions militaires d'invalidité. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a engagé une réflexion avec les principales associations du monde combattant sur la question du rapport constant. Cette concertation a permis de constater que la formule d'indexation résultant de la rédaction actuelle de l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre permet de faire évoluer les pensions en fonction, d'une part, des revalorisations générales des traitements de la fonction publique, et, d'autre part, des améliorations de carrière dont bénéficient certaines catégories de fonctionnaires. Cette réflexion commune se poursuit, afin de rechercher comment le mécanisme actuel, certes complexe, peut être rendu plus lisible, tout en conservant l'avantage qu'il offre d'une appréciation objective des rémunérations de la fonction publique. Au cours des récents débats budgétaires à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a précisé avoir récemment transmis par écrit deux propositions aux représentants du monde combattant. Les fédérations et les associations feront connaître laquelle de ces deux mesures ils choisissent. Il s'agit ensuite de la traduire dans les faits, ce qui supposera une négociation avec le ministère du budget. En tout état de cause, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a déclaré que cette négociation sera menée conformément à l'engagement du Premier ministre et sur la base des discussions établies avec le monde combattant.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18574

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4656

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6950